



**FORMULAIRE D'ADHÉSION OU RENOUELEMENT
DROIT D'ACCÈS - SAISON 2018-2019
Du 1 novembre 2018 au 31 octobre 2019**

ADEPTES QUAD PORTNEUF

IDENTIFICATION DU MEMBRE

Pour un renouvellement, veuillez inscrire le numéro de votre ancienne vignette

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Province

Code postal

No. de téléphone

Adresse de courriel (Très important pour vous joindre rapidement)

Date de naissance

INFORMATION SUR LE QUAD

Marque

Modèle

No. de Plaque

Province

Cylindrée

Année

No. de série

TARIFICATION DES DROITS D'ACCÈS 2018 - 2019

- | | | | |
|--------------------------|--------------------|---|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Annuel prévente : | 220 \$ + 50 \$ d'assurance responsabilité = 270 \$ | du 13 octobre 2018 au 4 novembre 2018 |
| <input type="checkbox"/> | Annuel : | 250 \$ + 50 \$ d'assurance responsabilité = 300 \$ | du 5 novembre 2018 au 31 octobre 2019 |
| <input type="checkbox"/> | Estival prévente : | 130 \$ + 50 \$ d'assurance responsabilité = 180 \$ | du 13 avril 2019 au 5 mai 2019 |
| <input type="checkbox"/> | Estival : | 150 \$ + 50 \$ d'assurance responsabilité = 200 \$ | du 6 mai 2019 au 31 octobre 2019 |
| <input type="checkbox"/> | 3 jours : | 90 \$ + 20 \$ d'assurance responsabilité = 110 \$ | |
| <input type="checkbox"/> | Journalier : | 50 \$ + 10 \$ d'assurance responsabilité = 60 \$ | |

NOTE : Pour ceux qui désirent résilier l'assurance responsabilité obligatoire lors de l'achat du droit d'accès, vous trouverez les documents de remboursement annexés au droit d'accès.

Mode de paiement : un chèque ou un mandat poste payable à l'ordre de : **ADEPTES QUAD PORTNEUF**
(S.V.P. n'envoyez pas d'argent comptant par la poste)

IMPORTANT

Pour tout renouvellement par la poste, vous devez lire l'information suivante et signer au bas du formulaire.

RENONCIATION

Sachant que l'activité récréative du QUAD représente en lui-même des risques de blessures corporelles et de dommages à des propriétés, le membre renonce, par la présente, en son nom et celui de ses héritiers, ayant droit, exécuteurs et administrateurs, à poursuivre pour toujours la Fédération Québécoise des Clubs Quads (FQCQ) et ses clubs affiliés.

RÈGLEMENTS INTERNES

Les membres du Club doivent posséder des véhicules en règle et dûment immatriculés.

La Fédération se réserve le droit, avec l'accord du Club, de refuser ou d'expulser tout membre qui pour des raisons graves, porterait atteinte à la crédibilité de la FQCQ ou du Club, et il en résultera l'annulation et la perte de son statut de membre sans remboursement.

Toute demande d'adhésion ou de renouvellement est non-remboursable.

Signature du membre

Date

PROCÉDURE À SUIVRE :

Imprimer et envoyer ce formulaire **dûment complété et signé** avec un chèque ou un mandat poste à l'ordre de : **ADEPTES QUAD PORTNEUF**
à l'adresse suivante : **ADEPTES QUAD PORTNEUF, 195 rue Baribeau St-Casimir, QC G0A 3L0**

Votre vignette vous sera retournée par la poste le plus tôt possible.